

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 juin 2015**

Décision n° **CP-2015-0308**

commune (s) : Bron - Rillieux la Pape

objet : Travaux d'aménagement de carrés et clairières dans les cimetières de Bron et Rillieux la Pape - Lot n° 1 : fourniture et mise en place de caveaux et lot n° 2 : terrassement voirie, réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 8 juin 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : vendredi 19 juin 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse, Vesco (pouvoir à Mme Brugnera).

Commission permanente du 18 juin 2015**Décision n° CP-2015-0308**

commune (s) : Bron - Rillieux la Pape

objet : **Travaux d'aménagement de carrés et clairières dans les cimetières de Bron et Rillieux la Pape - Lot n° 1 : fourniture et mise en place de caveaux et lot n° 2 : terrassement voirie, réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 1 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Il s'agit d'un marché de travaux en vue de répondre aux besoins de création de carrés et clairières dans les cimetières de Bron et Rillieux la Pape.

Une procédure adaptée a été lancée en application des articles 26 et 28 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés concernant ces prestations à savoir :

- lot n° 1 : fourniture et mise en place de caveaux,
- lot n° 2 : terrassement et voirie, réseaux divers (VRD).

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics. Ils seraient conclus pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Les lots comporteraient un engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement maximum de commande pour la durée totale du marché	
		€ HT	€ TTC
1	Fourniture et mise en place de caveaux	2 000 000	2 400 000
2	Terrassement et VRD	1 920 000	2 304 000

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 11 mai 2015, a classé premières et choisi pour les différents lots, les offres jugées économiquement les plus avantageuses, des entreprises suivantes :

Lot	Libellé du lot	Attributaire
1	Fourniture et mise en place de caveaux	JB INDUSTRIE
2	Terrassement et VRD	VASSIVIERE FTFC

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'intervention de madame le rapporteur précisant qu'il convient de lire les montants suivants :

- dans le 1er tableau

- 1 920 000 € HT et 2 304 000 € TTC pour le lot n° 1

- 2 000 000 € HT et 2 400 000 € TTC pour le lot n° 2

au lieu de :

- 2 000 000 € HT et 2 400 000 € TTC pour le lot n° 1

- 1 920 000 € HT et 2 304 000 € TTC pour le lot n° 2

- dans le dispositif

- lot n° 1 : fourniture et mise en place de caveaux ; pour un montant maximum global de 1 920 000 € HT, soit 2 304 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années,

- lot n° 2 : terrassement et voirie, réseaux divers (VRD) ; pour un montant maximum global de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC et une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années.

au lieu de :

- lot n° 1 : fourniture et mise en place de caveaux ; pour un montant maximum global de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années,

- lot n° 2 : terrassement et voirie, réseaux divers (VRD) ; pour un montant maximum global de 1 920 000 € HT, soit 2 304 000 € TTC et une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années. ;

DECIDE

1° - Approuve les modifications proposées par madame le rapporteur.

2° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : fourniture et mise en place de caveaux ; pour un montant maximum global de 1 920 000 € HT, soit 2 304 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années,

- lot n° 2 : terrassement et voirie, réseaux divers (VRD) ; pour un montant maximum global de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC et une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P 22 - Cimetières et crématoriums, individualisée sur l'opération globalisée n° OP22O4594 le 26 janvier 2015, pour un montant de 700 000 € en dépenses à la charge du budget principal.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2015 - compte 231316 - fonction 025.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2015.